

LOU PITCHOUN

Mandieulen



Illuminations de Noël



Un cœur gros comme ça !



L'église en travaux

0.

p. 3 Le mot du maire

p. 4 Travaux en cours

p. 6 Sécurité

p. 8 Urbanisme

p. 11 Protocole et citoyenneté

p. 12 Association des Commerçants, Artisans et Professionnels

p. 14 Affaires sociales

p. 15 Environnement

p. 16 Enfance et jeunesse

p. 18 Culture et loisirs

p. 19 Communication

p. 20 Zoom sur...

p. 21 État civil

p. 23 Infos utiles

**LOU PITCHOUN
MANDIEULEN
FÉVRIER 2021 - N°85**

Éditeur :

commune de Manduel représentée par son maire,
Directeur de la publication et rédacteur en chef :

Jean-Jacques GRANAT

Comité de rédaction :

Hélène NICOLAS, Isabel ALCANIZ,
Frédéric LOPEZ, Philippe FALANGA
(directeur général des services),

Valérie Perier (secrétaire de direction)

Crédit photos :

Mairie de Manduel, Freepik

Association

Connaissance du Patrimoine de Manduel

Conception/réalisation :

ABOVO Conseil

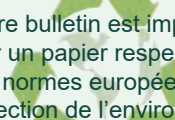
04 66 62 93 63 / abovo2000@orange.fr



www.manduel.fr



Facebook :
ville de Manduel


 Votre bulletin est imprimé
sur un papier respectant
les normes européennes
de protection de l'environnement.



Madame, Monsieur,
Chères Manduelloises, chers Manduellois,

En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous inviter à lire le nouveau numéro de votre bulletin municipal.

Depuis sa prise de fonction, l'équipe municipale a eu à cœur de travailler sur les projets qu'elle s'est engagée auprès de vous à développer. Vous trouverez dans les pages de ce magazine les premières concrétisations.

Ainsi, en matière de travaux, vous avez sûrement constaté, depuis ces dernières semaines, que l'église Saint-Genest est habillée d'échafaudages et qu'une grue est installée à proximité de l'hôtel de ville. Le chantier débute, il devrait durer entre deux et trois ans et sa première phase, portant sur le gros œuvre, sera la plus spectaculaire. Pour cela, il est fait appel à de grandes entreprises françaises spécialistes de la restauration des monuments historiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux de voirie, la rue de Fumérien traversant la zone artisanale est en phase finale d'aménagement pour offrir un aspect plus accueillant et plus sécurisé à cette entrée de ville.

En matière d'urbanisme, la révision générale du plan local d'urbanisme est lancée. Une présentation de la procédure vous est faite dans les pages qui suivent et nous ne manquerons pas de vous informer au fur et à mesure de son élaboration. Réunions et enquête publique vous permettront, dans les prochains mois, de prendre connaissance des enjeux de ce dossier et d'exprimer vos observations.

La sécurité est également un enjeu majeur de notre mandat. La commune vient de faire l'acquisition de barrières anti véhicule bélier pour sécuriser nos manifestations et notre marché hebdomadaire. Lorsque la situation épidémique l'autorisera, ces équipements nous permettront de développer en toute sécurité les animations dans le cœur de ville pour le bonheur de tous et l'intérêt de nos commerçants.

À ce sujet, vous trouverez dans le bulletin une double page centrale qui leur est consacrée. En ces moments difficiles, nous les soutenons pleinement et vous invitons à le faire également, en achetant et consommant localement.

Avant de vous laisser le plaisir de prendre connaissance de ces articles, je souhaite présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé, pour cette nouvelle année 2021, à celles et ceux qui n'ont pas eu la possibilité de visualiser le film des vœux que j'ai adressés à la population via les réseaux sociaux.

Prenez bien soin de vous,

Jean-Jacques Granat,
Maire de Manduel

« Une seule motivation nous anime : renforcer l'attractivité de notre village par une amélioration de son cadre de vie et par un embellissement de ses équipements publics. »



Bernard MALLET
5^e Adjoint
Travaux et entretien
du domaine public

UN CHANTIER D'ENVERGURE

L'église Saint-Genest



En 2019, la foudre a fragilisé le clocher de notre église Saint-Genest nécessitant des travaux en urgence pour sécuriser, par l'intérieur, la nef et éviter son effondrement.

En concertation avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et compte tenu de l'importance du montant des travaux envisagés (1 460 000 € HT dont environ 50 % à charge de la commune), sa réalisation a été calée en trois phases sur plusieurs exercices comptables en fonction des subventions obtenues.

Afin de minimiser la gêne qui aurait pu être occasionnée à nos commerçants durant cette période sensible de fin d'année, les travaux ont démarré début décembre 2020, uniquement par la mise en place des installations de chantier place Saint Genest et place Étienne Borne, ainsi que par la pose d'un échafaudage sur le devant de l'église jusqu'à la croix. Cet accès permettra l'intervention des charpentiers et des tailleurs de pierre à partir de février 2021.

Un chantier « Notre Dame de Paris » à Manduel avec des phases de travaux exceptionnelles par leur envergure, leur technicité et une restauration à l'ancienne en termes de savoir-faire et de méthodes d'exécution.

La première tranche comprend principalement des travaux en extérieur :

- pose et repose d'une partie de la charpente,
- réfection de la toiture,
- dépose, réfection et repose de la croix,
- réfection du beffroi avec la dépose des cloches.

Elle sera réalisée en 2021 dans un délai estimé à 6 mois.

La deuxième tranche permettra principalement la rénovation des vitraux et de l'électricité de l'église sur un délai d'environ 3 mois.

Enfin, la dernière tranche concernera prioritairement la réfection des peintures intérieures de l'église, pendant 6 mois.



Le saviez-vous ?

Le 11 mai 1856, le Conseil municipal de Manduel prend la décision de démolir l'ancienne église pour en reconstruire une nouvelle, celle que nous connaissons aujourd'hui. Les travaux de construction débutent en 1857 pour se terminer le 10 avril 1862 avec la consécration de l'église par Monseigneur Plantier.

Le 13 mai 1866, une délibération du Conseil municipal fait état d'un coût total de 103 561,87 f (l'équivalent d'un franc au XIX^e siècle varie de 4,50 € en 1820 à 3,80 € en 1880). Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2016, et grâce à l'action et la volonté de la municipalité, l'église bénéficie depuis cette date de la protection au titre des monuments historiques. Il est à souligner que, depuis son achèvement en 1862, l'église n'avait pas fait l'objet de travaux de cette importance.





Mohamed EL AIMER
Conseiller municipal
Travaux de rénovation des
bâtiments publics et voirie

UNE CIRCULATION PARTAGÉE

Rue de Fumérian



Après une réunion d'information auprès des riverains le 23 octobre 2020, la première phase de travaux de reprise de voirie de la rue Fumérian, entre le rond-point du collège et la précédente réfection de chaussée réalisée à l'entrée de la zone artisanale par Nîmes Métropole, dans le cadre de ses compétences sur les zones économiques (ZAE), a pu démarrer le 24 novembre 2020.

Malgré des conditions climatiques difficiles, le planning de réalisation prévu à l'origine a été respecté avec la mise en place du tapis d'enrobés le 11 décembre 2020 et la pose des équipements de sécurité (barrières bois-bordures béton-ilots) effectuée pour le 18 décembre 2020, jour de fermeture des entreprises.

Cette requalification de la rue Fumérian permettra d'assurer une circulation des vélos et des piétons sécurisée, le trafic des véhicules sur deux voies avec un rétrécissement à une voie à mi-parcours pour couper la vitesse et la réalisation de places de stationnement côté nord.

La deuxième phase de travaux (pose des coussins berlinois-marquage-sécurisation coté collège-aménagement des ilots) a repris en janvier 2021 pour une fin de travaux prévue en février 2021.

Une réalisation qui redonnera, dans un cadre sécurisé, une revitalisation de cette zone artisanale dont l'origine remonte à 1986.



Bienvenue à Adrien DRAHON

À compter du lundi 4 janvier 2021, Adrien DRAHON a pris la direction du service technique municipal. Il a été nommé au sein de la ville de Manduel par voie de détachement. En effet, agent de la fonction publique d'État, il était technicien principal du développement durable, chef de centre à Voies Navigables de France. Placé sous l'autorité du maire et du directeur général des services, il est notamment en charge des travaux réalisés en régie. Il planifie et coordonne l'ensemble des travaux de création, d'aménagement et d'entretien au sein du domaine communal réalisés par les employés municipaux.

Par ailleurs, il supervise les opérations de contrôle, d'entretien et de maintenance des équipements et bâtiments de la collectivité, assurées par les prestataires sous contrat avec la commune. Il participe également à l'élaboration des dossiers techniques de consultation des entreprises lorsque les marchés publics portent sur les domaines de compétence du service technique. Nous lui souhaitons la bienvenue.



« En cette période si difficile, notre engagement pour la sécurité ne flanche pas. Nous travaillons et continuerons à travailler pour vous protéger avec une attention plus particulière pour nos jeunes et nos aînés. »



Norbert CANONGE
7^e Adjoint
Sécurités et protocole

LA SÉCURITÉ POUR TOUS

Collège Via Domitia

À l'initiative de la commune de Manduel, une réunion s'est tenue le 17 décembre 2020, en présence de Norbert CANONGE, Adjoint à la sécurité, M. ANDREMONT, Principal du Collège, accompagné de Mme BONO, gestionnaire, du Major ZELLER, représentant la Gendarmerie de Marguerittes, de M. DELEE et Mme LAFFAYE, parents d'élèves, ainsi que M. HELIMI, responsable de la police municipale.

Cette réunion avait pour objectif de faire un point sur le sujet lié à la sécurité aux abords du collège Via Domitia de Manduel et, bien que cet établissement ne présente pas de problèmes majeurs en terme d'incivilité, il a été décidé d'amplifier la présence de la police municipale en coordination avec la Gendarmerie.

D'autre part, l'augmentation de la circulation routière nous a conduit à mener une étude sur la nécessité d'implanter des panneaux de signalisation routière complémentaires, afin d'assurer la sécurité des collégiens.



École F. Dolto et résidence le Pré d'Alezane

La circulation sur le chemin du bois des Roziers étant devenue plus dense, le groupe sécurité de la mairie a élaboré un plan de sécurité routière au niveau de l'école maternelle F. Dolto et de la résidence le Pré d'Alezane.

Ce projet qui démarrera dans les prochaines semaines, a pour but de limiter la vitesse et de mettre en place des priorités de passage au niveau de l'entrée du parking de l'école.



**ATTENTION
ENFANTS**



Barrières anti-véhicule bélier

Dans le cadre du plan Vigipirate, et afin de garantir la protection des biens et des personnes à l'occasion des futures manifestations, la commune s'est dotée d'un équipement composé de plusieurs barrières anti-véhicule bélier.

Ces barrières seront utilisées, d'une manière générale, à l'occasion des manifestations qui se tiendront principalement sur le cours Jean Jaurès et seront bientôt mises en place sur le marché du mercredi, afin d'assurer la tranquillité et le déplacement des piétons.



Le saviez-vous ?

Parce que le lien social n'est pas un vain mot, prêtons attention à tout un chacun et tout particulièrement aux plus vulnérables.

Un dispositif « Tranquillité seniors » a été mis en œuvre au profit de nos aînés par la Gendarmerie nationale visant à leur prodiguer des conseils afin de les prémunir des actes malveillants.

Vous retrouverez toutes les informations utiles directement sur le site du ministère de l'intérieur ou auprès du bureau de la police municipale.



“ L’objectif premier de cette révision générale du PLU est de garder à la commune sa dimension de village. ”



Marine PLA
4^e Adjointe
Urbanisme et aménagement
du territoire

UNE RÉVISION MAÎTRISÉE

Lancement de la révision générale du PLU de Manduel

Le Plan Local d’Urbanisme de Manduel a été approuvé par délibération du 21 décembre, rectifié par délibération du 5 février 2007. Depuis, il a évolué de la manière suivante : deux modifications respectivement approuvées le 18 novembre 2011 et le 29 juin 2019, quatre modifications simplifiées approuvées le 29 mars 2013, le 28 février 2015, le 27 janvier 2018 et le 23 mars 2019, et trois révisions simplifiées approuvées le 6 décembre 2013, le 12 novembre 2012 et le 5 novembre 2016. Le PLU est aujourd’hui en cours de révision générale afin de doter la commune d’un document actualisé, adapté aux besoins de la population et intégrant notamment les lois Grenelle, ALUR, LAAF et Macron.

Évolution du cadre législatif et réglementaire

Depuis 2000 et la parution de la loi **Solidarité et Renouveau Urbains (dite SRU)**, les POS ont été remplacés par les Plans Locaux d’Urbanisme. Ces nouveaux documents d’urbanisme communaux occupent une **place centrale dans la gestion des politiques publiques**.

En effet, les PLU sont dotés d’un **Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, pièce centrale du document, dans lequel est affiché **le projet politique de la commune en terme de développement urbain et d’aménagement communal pour les 10 à 15 prochaines années**.

Le zonage et le règlement des zones du PLU, distribuant notamment les droits à construire, sont une traduction réglementaire du PADD du PLU de la commune.

Les lois SRU, d’Engagement National pour l’Environnement (dites Grenelle de l’Environnement I et II en 2012), d’Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR en 2014), d’Avenir pour l’Alimentation, l’Agriculture et la Forêt (dite loi LAAF en 2014) et Macron d’août 2015, sont venues renforcer **les directives nationales en matière d’aménagement du territoire avec lesquelles les PLU doivent être compatibles**.

Par ailleurs, la réforme pour la **modernisation du contenu du Plan Local d’Urbanisme**, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, devra permettre à la commune de mettre à jour son projet de territoire avec des outils mieux adaptés aux enjeux actuels.

Le PLU devra également **être compatible** avec les documents supra communaux en vigueur, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gard (**SCoT**) et le programme Local de l’Habitat de Nîmes Métropole (**PLH**), et prendre en compte les Servitudes d’Utilité Publiques impactant le territoire communal tel que le Plan de Prévention du Risque Inondation (**PPRI**).

L’ensemble de ces éléments a conduit la commune de Manduel à prescrire, le 8 décembre 2020, la **révision générale de son Plan Local d’Urbanisme** afin d’orchestrer et de maîtriser son développement urbain à venir. Pour l’assister

tout au long de l’élaboration de son PLU, la commune a retenu le bureau d’études d’urbanisme Altereo.

Quels sont les apports des dernières évolutions en matière d’urbanisme ?

Les lois Grenelle I et II ont apporté les évolutions suivantes dans les PLU :

- la principale nouveauté réside dans l’obligation d’effectuer une analyse de la consommation foncière des sols qu’ils soient agricoles, naturels ou forestiers.
- Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit présenter les orientations générales que la collectivité a retenu pour son territoire en termes de politiques d’aménagement, d’équipement, d’urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête de manière plus précise les orientations concernant l’habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l’équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Il doit définir des objectifs de modération de la consommation d’espace.

La Loi ALUR induit la nécessité de réaliser une analyse de la capacité de densification et/ou de mutation des espaces bâtis de la commune. Les conclusions de cette analyse constituent – avec celle de l’analyse de la consommation d’espace – le socle permettant à la commune de définir des objectifs de modération de la consommation d’espace et de lutte contre l’étalement urbain au regard et en cohérence avec les tendances observées sur la commune sur la période passée.

La Loi ALUR supprime le Coefficient d’Occupation des Sols (COS), ainsi que la possibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles dans le règlement des PLU.

La Loi LAAF (Loi d’Avenir pour l’Agriculture, l’Alimentation et la Forêt) d’octobre 2014 puis la Loi Macron d’août 2015 viennent assouplir le volet « urbanisme » de la loi ALUR, et

notamment les occupations et utilisations en zones agricoles et naturelles.

Vers l'affirmation d'un projet communal

La commune souhaite élaborer un projet communal répondant aux objectifs suivants :

- prendre en compte **les évolutions législatives et réglementaires** telles que la loi Grenelle de l'environnement, la loi ALUR et la modernisation du code de l'urbanisme ;
- mettre en compatibilité le PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gard (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat de Nîmes Métropole (PLH) ;
- mettre en compatibilité le PLU avec le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) approuvé le 4 avril 2014 et l'aléa ruissellement ;
- **maîtriser le développement démographique de Manduel avec l'intention de rester en dessous du seuil de 8 000 habitants à l'horizon 2030 ;**
- penser et maîtriser un développement urbain en priorisant une **densification de l'enveloppe urbaine** existante tout en y associant **une extension urbaine maîtrisée ;**
- poursuivre un objectif de **mixité sociale de l'habitat ;**
- penser **l'aménagement économique et agricole du territoire ;**
- **moderniser le PLU existant** et notamment **remédier aux dysfonctionnements** liés au document existant qui peuvent être source de difficultés d'application (modernisation et amélioration du règlement, adaptation du zonage aux besoins, actualisation des annexes, actualisation des emplacements réservés...)

Ce projet sera élaboré sur la base d'un partage et d'échanges avec tous les acteurs et notamment la population, afin de garantir **un projet durable et opérationnel.**

Une démarche concertée

Conformément au Code de l'Urbanisme, la révision du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une **consultation des Personnes Publiques Associées** (représentants de l'État, du Département, de la Région, des Chambres consulaires, de la Communauté de Communes...) **et de la population.** La concertation avec la population sera orchestrée autour de **plusieurs moyens :**

- **des réunions publiques**, à l'occasion des étapes-clés du projet. La population y sera tenue informée de l'avancée du projet de PLU et pourra intervenir afin de faire part de ses interrogations et propositions. Les annonces des réunions publiques seront faites par affichage, parution sur le site internet de la commune ainsi que dans un journal local. Le format de la réunion publique sera adaptée en fonction du contexte sanitaire et de la réglementation en vigueur.
- **La mise en place d'un registre de la concertation** disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture. Les observations pourront être adressées à Monsieur le Maire par courrier ou être consignées dans le registre.

Ce registre sera maintenu tout au long de la procédure de révision du PLU et jusqu'à l'arrêt du projet en Conseil municipal.

- **L'insertion d'articles spécifiques dans le bulletin municipal** permettant de suivre l'avancée de la révision du PLU pour chacune des grandes étapes.
- **Le site internet de la commune**, www.manduel.fr, accessible à la population, regroupera l'ensemble des délibérations liées au PLU, les supports et les comptes rendus des réunions publiques du PLU.

Rappel : qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire.

Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

Que contient un PLU ?

- **Le rapport de présentation** qui expose le diagnostic territorial et environnemental de la commune,
- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui permet à la commune de définir son projet urbain en fixant les grandes orientations en matière de développement,
- **les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui permettent d'élaborer des projets spécifiques sur des sites à enjeux,
- **le zonage** qui permet de délimiter les zones urbanisées, à urbaniser, agricoles et naturelles,
- **le règlement** qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones,
- **les annexes** qui comprennent les documents et informations diverses en matière d'assainissement, d'archéologie, de servitude etc.

Quels sont les objectifs du PLU ?

En matière d'urbanisme et dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques doit viser les objectifs suivants :

1. Objectif d'équilibre entre :

- les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles

et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

- la sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- les besoins en matière de mobilité ;
- la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.

2. Objectifs de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale :

- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l’habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l’ensemble des modes d’habitat, d’activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d’intérêt général ainsi que d’équipements publics et d’équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d’amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l’usage individuel de l’automobile.

3. Objectifs de protection et de prévention :

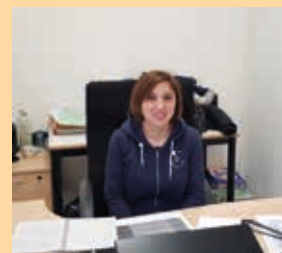
- pour la sécurité et la salubrité publiques ;
- la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l’air, de l’eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- la lutte contre le changement climatique et l’adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l’économie des ressources fossiles, la maîtrise de l’énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Comment se déroule la procédure :



Bienvenue à Pauline ACEDO

Pauline ACEDO a pris les fonctions de cheffe de la direction de la réglementation et de l’urbanisme, à compter du lundi 4 janvier 2021, au grade de rédacteur. Titulaire d’un Master 2 en droit public, elle travaillait auparavant à la communauté d’agglomération de Nîmes Métropole, comme gestionnaire des marchés publics. Placée sous l’autorité du maire et du directeur général des services, elle assure la gestion des affaires juridiques de la commune, elle supervise les actions du guichet d’accueil de la mairie (état-civil, gestion du cimetière, élections, recensement, relation avec les associations) et du bureau de l’urbanisme. Nous lui souhaitons la bienvenue.





Jean-Pierre ROUX
Conseiller municipal
Manifestations et actions en
faveur des traditions



Jean MONTAGNE
Conseiller municipal
Protocole et citoyenneté

MÉMOIRE DES HOMMES

Malgré les problèmes liés à la pandémie, il est de notre devoir d'honorer la mémoire des hommes qui ont donné leur vie pour les valeurs de la république. Par ces temps d'intolérance, il est juste de se souvenir du sacrifice de nos combattants, résistants à l'adversité.

25 septembre

Cérémonie dédiée aux Harkis et combattants venus des colonies. Ils portaient en eux une image de la France, un idéal de liberté, de démocratie. Ils sacrifièrent leur vie, leur jeunesse. Les anciens combattants et les élus honorèrent ces hommes.



1^{er} novembre

Jour du Souvenir français. Une fois de plus les associations d'anciens combattants et les élus déposèrent une gerbe au rond-point du Souvenir français. Puis les représentants se retrouvèrent au monument aux morts pour honorer la mémoire du caporal Abel CHENNOUF, victime du terrorisme islamiste.



11 novembre

Cette date marque un moment dans l'histoire de la nation. Les millions de victimes méritent le salut, le respect de nos générations. Regroupés autour du monument aux morts : porte-drapeaux, représentants des associations, élus et le colonel dirigeant le groupement de soutien, honorèrent avec émotion ceux qui donnèrent leur vie. Prises de parole et dépôts de gerbe marquèrent ce moment d'émotion.



5 décembre

Dernière cérémonie de l'année, elle regroupe les anciens de l'UNC qui marquent la fin des combats en Algérie. Une fois de plus, les anciens combattants et les élus ont déposé une gerbe à la mémoire des glorieux anciens.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la ferveur que le souvenir de nos compatriotes suscite. Continuer à marquer leur sacrifice est un moment important où les valeurs de la nation sont exaltées.

M. le Maire, son conseil et les anciens combattants montrent qu'ils sont et seront toujours là, garants de la république, de notre Constitution et de notre démocratie.



Association
des Commerçants, Artisans et Professionnels de
MANDUEL
MEMBRE **2021**





Soutien à notre commerce et à notre artisanat de proximité.

Consommons local !

FB : Associations des Commerçants, Artisans et Professionnels de Manduel





Nadine ANDRÉO
Adjointe
Logements sociaux, aînés
et aides d'urgence



Marie MESSINES
Conseillère municipale

UNE MOBILISATION SANS FAILLE

Distribution des colis de Noël

Cette année, ce ne sont pas moins de 817 colis qui ont été offerts aux aînés de notre commune.

Durant une semaine, du 14 au 18 décembre, les élus se sont relayés afin d'assurer cette distribution dans les locaux communaux de la rue de Bellegarde ainsi qu'au Foyer Résidence Les Marguerites, en présence de M. Le Maire.

En effet, le traditionnel repas des aînés ayant été annulé pour cause sanitaire, la municipalité a tenu à maintenir et compenser ce moment de partage et de convivialité par la remise d'un colis aux fidèles habitués.



Campagne de dépistage COVID

À l'initiative des membres du bureau de l'association Pro Santé Manduel et alentours, regroupant des professionnels de santé des communes de Manduel, Redessan et Marguerites, une campagne de tests antigéniques s'est déroulée du 7 au 31 décembre 2020 et a repris depuis le jeudi 14 janvier dernier.

La municipalité a mis à disposition la salle B. Gimenez afin d'organiser la logistique et le démarrage d'une action de cette envergure qui, visant un large public, ne s'improvise pas :

- disponibilité des professionnels de santé (médecins, kinés, pharmaciens, infirmiers, soit 25 participants),
- planification des horaires (prise de rendez-vous en ligne, relai sur les réseaux sociaux),
- démarche administrative (auprès de l'ARS et de la Préfecture),
- élaboration du protocole sanitaire et de sécurité,
- conditions d'accueil en coordination avec les équipes municipales techniques (disposition des box, respect de la confidentialité, affichage, sens de circulation, ouverture et fermeture du lieu).

Ce sont quelques 400 volontaires qui se sont préinscrits sur le site pour une réalisation effective de 270 tests en 68 heures de permanence et 8,5% de positifs.



Une belle aventure humaine : jeunes motivant les plus âgés et inversement, personnes venant des villages limitrophes, tous animés par la même volonté de se protéger les uns les autres, la bienveillance des soignants qui ont rassuré les plus craintifs.

L'année 2021 commence avec le maître mot : vaccination. Celui-là même qui devrait être libérateur pour l'avenir.

Retrouvez toute l'actualité sur la page FB Association Pro Santé Manduel et Alentours.





Lionel HÉBRARD
3^e Adjoint
Action sociale
Environnement

“ Nous souhaitons que l'année à venir soit celle des liens sociaux retrouvés. ”

UNE ATTITUDE POSITIVE POUR NOTRE BIEN ÊTRE

Une commande publique de plus en plus verte

La commune de Manduel a décidé d'insérer dans ses marchés publics un critère lié à la démarche éco responsable, même si le code de la commande publique n'impose pas l'obligation de prendre en compte ce volet écologique.

Dernièrement, le marché des fournitures de produits d'entretien pour l'ensemble des services de la commune (restauration, crèche, bâtiments administratifs, maison de retraite), ainsi que le marché pour les travaux d'élagage des platanes, situés sur les zones relevant du périmètre communal, ont intégré dans leur cahier des charges, les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

La commune a réussi à allier écologie et prix attractifs grâce aux nombreuses offres reçues et au regroupement d'achats entre la résidence autonomie et la commune.

Il a été demandé aux entreprises soumissionnaires de proposer des solutions intégrant l'utilisation de produits contenant des composants **moins polluants**. S'agissant de l'entretien du parc arboricole communal, l'élagage



et la taille des arbres s'effectueront selon un schéma de gestion des déchets qui, une fois broyés, seront recyclés ou réutilisés. Aussi, une attention toute particulière a été portée à l'usage de matériels électriques, à la limitation des nuisances sonores, à l'utilisation d'huiles biologiques.

Enfin, la mise en pratique d'actions de formation, à destination des agents communaux amenés à manipuler les produits, contribuera au développement de leurs compétences, constituant une volonté forte de la municipalité.

Avis de sortie

Les services de l'agglomération ont lancé une campagne de communication et de prévention sur la collecte des ordures ménagères, du recyclable et des encombrants.

Afin de limiter le dépôt de ces derniers, nous vous rappelons qu'ils doivent être apportés à la déchèterie pour les plus petits ou collectés par le service des encombrants pour les plus gros, mais en aucun cas être déposés avec les ordures ménagères ou dans les bacs jaunes (recyclable) du mercredi.



Le saviez-vous ?

Même s'il peuvent en avoir l'air, les masques de protection à usage unique ne sont pas faits en papier mais en plastique. Les abandonner à même le sol dans la nature est dangereux pour les agents qui collectent les déchets, les passants et l'environnement.



“ Le contact avec nos jeunes est source d’inspiration. Il enrichit la fonction d’ élu. Leur naturel, leur sincérité complètent le sérieux du fonctionnement du CMJ. ”



Valérie MAGGI
2^e Adjointe
Communication
Enfance et jeunesse

UNE APTITUDE NATURELLE À S'ADAPTER

Accueils périscolaires et cantine

Depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, la municipalité, en partenariat avec le Centre Social, met en œuvre tous les moyens nécessaires afin de rendre accessible l'accueil périscolaire et la restauration dans des conditions respectant le dispositif sanitaire national.

Dans ces conditions de travail inédites, nous avons dû repenser l'organisation afin de :

- gérer l'espace que ce soit dans les cours d'école, les locaux ou les réfectoires,
- organiser le flux des élèves qui se déplacent par petits groupes, ce qui évite de se croiser,
- mobiliser plus de personnel, plus d'espace pour une bonne fluidité des déplacements,
- mettre en place des créneaux de travail afin de procéder à la désinfection des lieux de passage, ceux-ci s'ajoutant aux tâches de nettoyage déjà effectuées quotidiennement.

Malgré ces contraintes et notamment un allongement du service de restauration, nous ne pouvons que nous satisfaire de cette organisation qui se déroule dans de bonnes conditions.

Je profite de ces quelques mots pour remercier et saluer la mobilisation et le dévouement de l'ensemble des enseignants, des agents, ainsi que le personnel du Centre Social, qui se sont mis en ordre de marche afin de nous permettre de maintenir un service de qualité tout en respectant les mesures de sécurité.



Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance citoyenne dont le mode de fonctionnement offre la possibilité à de jeunes enfants scolarisés de prendre une part active à la vie locale de notre commune. C'est un formidable lieu d'apprentissage de la vie démocratique à l'intérieur duquel les jeunes conseillers pourront mener des réflexions, échanger, débattre ou être force de propositions sur différentes thématiques en lien avec la citoyenneté.

Mise en place en 2019, cette instance a été renouvelée par moitié début octobre 2020. En effet, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est constitué d'élèves des classes de CM1 et de CM2 de la commune et sont élus pour deux années scolaires.

Il convient donc à chaque nouvelle rentrée scolaire d'organiser des élections pour les élèves accédant au CM1 et reconstituer ainsi le groupe d'élus après le départ en 6^e des CM2 du précédent mandat.

Le 6 octobre dernier, les élèves des classes concernées ont été appelés aux urnes pour élire leurs représentants dans des conditions proches des scrutins de leurs aînés.

Pour chacune des classes, chaque électeur était amené à élire 2 représentants (un garçon, une fille) à bulletin secret.

Ont été élus : Eve ALBERIC, Kaïs BENSARKINA, Charlotte FOULET, Kayss LOUTOUFI, Mika RATTO et Lylou CARDONA. Ils rejoignent leurs camarades de CM2 : Naël GOUCHENE, Julie LUCTON, Fabien CORREI A POINHAS SILVA, Neela VENDELDE, Paco MELCHOR et Medhi ES SALHI RAMOS. Ainsi formé, le groupe d'élus est composé de 12 membres (6 titulaires, 6 suppléants).

Sous la présidence de M. le Maire, assisté par des élus municipaux adultes, la remise des écharpes aux nouveaux élus s'est déroulée le vendredi 16 octobre 2020, en présence des parents, dans une configuration identique aux conseils municipaux.

Gageons que nous pourrons prochainement nous retrouver en mairie, un mercredi par mois, afin d'échanger, d'écouter et de concrétiser les propositions de nos jeunes qui participent à la vie de la commune.



Le saviez-vous ?

Le mercredi 6 janvier 2021, les jeunes du Conseil municipal ont participé au tournage des vœux du maire, cette année, diffusés en vidéo sur la page FB et le site de la mairie.

Dans la joie et la bonne humeur, Naël, Julie, Kayss, Eve, Paco, Charlotte et Gabriel ont su tenir leur rôle d'acteurs de la commune avec beaucoup de sérieux et de spontanéité.

La dégustation de la galette des rois a clôturé ce bel après-midi. Nous les remercions pour leur implication.



“ Que cette nouvelle année permette à la culture de retrouver la place essentielle qu'elle mérite au sein de notre société et de nos territoires. ”



Monique MONNIER
Conseillère municipale
Culture, gestion des RH,
élections et état civil

LA CULTURE AUTREMENT

Lecture



Puisque dans notre monde à nous la situation qui s'éternise réduit nettement les perspectives d'évasion, que diriez-vous d'aller faire un tour dans un univers parallèle sans bouger de chez vous et de découvrir 51 histoires en ne lisant qu'un seul livre ?

Ce monde que l'on vous propose ressemble au nôtre trait pour trait ; il a connu la même Guerre Froide et la tour Eiffel y est bien en place, mais il s'y produit pourtant certains phénomènes surnaturels et mystérieux. Un monde à la fois menaçant et drôle, inévitablement absurde, mais riche de possibilités insoupçonnées et de personnages singuliers, où il n'y a qu'une porte à ouvrir pour visiter les enfers et une formule à prononcer pour se téléporter d'un continent à un autre.

Ce monde intermédiaire et fantastique, à la frontière du réel et de l'imaginaire, c'est celui de l'une des figures majeures de la littérature du XX^e siècle, **l'écrivain italien Dino Buzzati et de son recueil de nouvelles Le K**. Exerçant en parallèle de son activité littéraire le métier de journaliste au Corriere della Sera durant toute sa vie, Dino Buzzati a développé un style très clair et accessible, tout en nourrissant son imaginaire de faits divers et d'expériences professionnelles qui servent souvent de matériau de base à ses récits. **Mais Le K** n'est pas une compilation de chroniques journalistiques extravagantes, c'est une véritable œuvre de fiction qui constitue un univers à part entière. Les éléments inspirés du vécu de l'auteur ne sont que des prétextes à l'exploration des dimensions cachées de la réalité ou à la réécriture de l'histoire. Vous apprendrez ainsi dans quelles conditions l'être humain a été créé, et vous serez surpris de découvrir le massacre qui se déroule chaque nuit dans votre jardin pendant que vous dormez paisiblement. Si vous ne trouvez pas votre bonheur parmi les 51 nouvelles du K, ou si au contraire vous n'en avez pas eu assez,

nous vous invitons également à découvrir **Le Désert des Tartares**, chef d'œuvre incontesté qui a valu à Buzzati sa renommée internationale. Un roman sur la fuite du temps et des illusions de jeunesse, sur l'attente désespérée d'un événement qui donnerait enfin du sens à une existence absurde. Vous suivrez les aventures du lieutenant Giovanni Drogo au Fort Bastiani, une citadelle dressée à la lisière d'un désert dans lequel vivaient les Tartares, d'hypothétiques ennemis qui deviennent le miroir de nos fantasmes. Vous désespérerez peut-être de voir sa vie se consumer progressivement, mais vous retrouverez certainement dans cette histoire l'écho d'une expérience personnelle, car ce roman d'apprentissage composé de façon magistrale aborde avec une grande justesse les motifs universels de l'espoir et du désenchantement.

Texte écrit par Maxime, stagiaire en 3^e année de licence lettres modernes à Université de Nîmes.

Musique

Depuis le mois de novembre, l'école municipale de musique dispense les cours de piano, guitare et saxo en visioconférence. Cette configuration inhabituelle, dont le quotidien se nourrit de contact, permet malgré tout de maintenir un rythme de travail soutenu.

Les cours d'orchestre ont été contraints de s'interrompre, ainsi que la chorale, car ces deux activités nécessitent des moyens logistiques qu'il est difficile de mettre en place par écran interposé.

Danse

Les cours en présentiel se sont arrêtés au mois de novembre.

Cependant, le concours régional a tout de même eu lieu, les 3 et 4 octobre dernier, et deux élèves ont été récompensées :

- Elina BONNET, 1^{er} prix régional dans la catégorie contemporain 3,
- Célia MINGOT, 2^e prix dans la catégorie moyen 1.

Félicitations aux lauréates ainsi qu'à Frédéric CERVERA, Professeur de danse rigoureux et méritant.





Hélène NICOLAS
6^e Adjointe
Communication et
administration générale



Isabel ALCANIZ
Conseillère municipale
Publications municipales



Frédéric LOPEZ
Conseiller municipal
Technologie numérique et
dématérialisation

UNE COMMUNICATION PLURIELLE

L'actualité en temps réel



Vous aussi rejoignez les 1 160 abonnés.



ville de Manduel

« Nous la voulons traditionnelle, interactive sans jamais oublier le contact humain. »



Une application pour vous informer et vous alerter à l'instant T.



Simple, efficace et gratuite.



NEWSLETTER

Je m'abonne sur le site de la mairie : www.manduel.fr

L'essentiel sur Manduel



Lou Pitchoun
2 parutions par an



Le dernier né
Manduel.mag
Bientôt disponible

Les élus à votre écoute

Une idée à nous soumettre, un sujet à évoquer ou un problème à soulever, venez à notre rencontre et nous saurons vous accueillir et vous écouter.

Permanence :
le samedi matin
de 10h à 12h en mairie.

Un cas particulier à traiter :
contactez la mairie qui relaira à l'élue(e) dont relève la compétence de votre demande

Par courriel :
mairie@manduel.fr
ou tél. : 04 66 20 21 33

Le Centre Social Soleil Levant se compose de trois secteurs principaux dont la vocation est de soutenir les habitants dans leur quotidien et de créer du lien social. Son équipe pluridisciplinaire (secrétaires, animateurs, travailleurs sociaux) est à l'écoute des besoins de la population et, en réponse, met en place des actions collectives, des aides individuelles, des ateliers.

Enfance

Il assure un accueil périscolaire et extrascolaire pendant les vacances et les mercredis avec comme objectif le bien-être des enfants.

Très prochainement, l'action « Boîtes aux lettres », proposée en concertation avec les écoles élémentaires, sera mise en place et permettra à chaque enfant d'y glisser un petit mot ou un dessin, afin d'exprimer une émotion sur des thèmes débattus en classe ou lors de nos différents accueils.

Des projets solidaires sont organisés dont le plus marquant : « les Rencontres au Ladakh » a permis à 11 enfants de partir à la rencontre des jeunes Ladakhis et de partager leur quotidien durant trois semaines.



Ce projet a été récompensé par le 1^{er} prix de l'innovation décerné par la CAF du Gard et à ce titre, le mercredi 20 janvier 2021, un chèque d'un montant de 3 000 € a été remis par le directeur, en présence de M. le Maire de Manduel, du Président et des membres du Centre Social.



Une autre action solidaire mérite d'être soulignée : la réalisation, par les enfants, des calendriers dont

la conception a été réalisée par Chloé, volontaire en service civique. N'hésitez pas à passer votre commande auprès de l'accueil du centre social, l'intégralité des fonds collectés sera reversée aux Resto du Cœur.



Ados

Chaque mercredi après-midi, le centre accueille une vingtaine de jeunes qui se retrouvent autour de jeux de société, d'ateliers d'expression ou de débats traitant de leurs problématiques (harcèlement, dangers des réseaux sociaux et des jeux vidéo).

Le coordinateur ados initie régulièrement des actions de prévention au sein du collège Via Domitia. Début février, toutes les classes de 6^e bénéficieront d'une sensibilisation aux dangers potentiels des jeux vidéo.

Depuis le mois de novembre 2020, le centre social est ouvert le jeudi à partir de 16h30 afin de répondre à la demande des plus âgés qui souhaitent se rencontrer afin de concevoir des projets spécifiques.

Familles

Le centre s'adapte à la crise sanitaire, « 2021 sera l'année de l'expérimentation » : des séances à distance pour la gym cérébrale et l'atelier numérique, des rendez-vous en visio pour « Le café des Manduellois ».

Autant d'attentions particulières portées aux adhérents seniors et aux parents.

La notion de partage, de pédagogie, de bien produire pour bien manger

trouve son sens dans l'action « Cultivons Manduel » sur un terrain mis à disposition par la mairie où des familles (jardiniers débutants ou confirmés) se partagent des parcelles et échangent leurs savoirs et leurs pratiques.



Au printemps, ce sont plus de 500 kg de pommes de terre qui ont été récoltés, laissant maintenant la place à la culture des choux. Une partie de la récolte sera distribuée au profit des Restos du Cœur.

Cette activité favorise le circuit « de la graine à l'assiette » en réservant des espaces pédagogiques aux écoles, au foyer « le Tavernol » et au centre de loisirs.

Une idée, un projet ?
RDV au Centre Social pour nous rencontrer, 21 bis rue de Bellegarde.



La rubrique État Civil est la copie des actes de mariages et décès dressés et transcrits sur les registres de la commune.



Naissances

Le relevé des naissances est établi d'après les mentions reçues en mairie.
Le présent relevé est arrêté à la date du 11 janvier 2021.

Tino, Roland, Jean-Pierre THOMAS SIERRA né le 20 septembre 2020 à Nîmes
Mayroon COPPÉE né le 1^{er} octobre 2020 à Nîmes
Mahaut PEREZ née le 5 octobre 2020 à Nîmes
Samuel, Joël, Christophe BUTTIGIEG né le 8 octobre 2020 à Nîmes
Kenshin SIONG né le 8 octobre 2020 à Nîmes
Jade, Fatima, Claudia TESTON née le 14 octobre 2020 à Nîmes
Aaron Yoann MICHELET né le 16 octobre 2020 à Nîmes
Nélio LABIKI né le 17 octobre 2020 à Nîmes
Manon, Alice, Élodie, Thérèse GARCIA née le 19 octobre 2020 à Nîmes
Elena, Catherine CAROFF née le 26 octobre 2020 à Nîmes

Julia, Valérie CAROFF née le 26 octobre 2020 à Nîmes
Rafael, François, Jean-Pierre VAZQUEZ né le 8 novembre 2020 à Nîmes
Malone MARIE-MAGDELEINE né le 13 novembre 2020 à Nîmes
Malo, Tim HELIER né le 15 novembre 2020 à Nîmes
Romy FAURE, née le 19 novembre 2020 à Nîmes
Victoria, Carmen, Rose BENITO née le 3 décembre 2020 à Montpellier
Bader, Harry BOUHMARA né le 7 décembre 2020 à Nîmes
Hinaiti BOSCHIERO née le 8 décembre 2020 à Nîmes
Ana-Leonor GONZALEZ ATAIDE ALVES née le 14 décembre 2020 à Nîmes
Charly ASENSIO né le 20 décembre 2020 à Nîmes



Mariages

Le présent relevé des mariages est arrêté à la date du 11 janvier 2021.

GIMENEZ Jean-Pierre et ORTU Solange, le 17 octobre 2020
GAUTIER Nicolas et BRUNO Brienne, le 24 octobre 2020
MORAN Antoine et HARDOUIN Anaïs, le 27 novembre 2020

AUBERT Christophe et PONTET Katia, le 12 décembre 2020
AMPHOUX Romain et LEBLOND Myriam, le 19 décembre 2020



Décès

Le présent relevé des décès est arrêté à la date du 11 janvier 2021.

BOSCOLO Maria décédée le 25 septembre 2020 à Nîmes
ROUVEROL, épouse VIALA Simone décédée le 7 octobre 2020 à Manduel
AGNET Yves, décédé le 1^{er} octobre 2020 à Caveirac
BRUCCHERI Sylvie décédée le 2 octobre 2020 à Nîmes
PERRIN épouse BOYER Marie-José décédée le 10 octobre 2020 à Nîmes
BOUVY veuve PESSÉ Josiane décédée le 13 octobre 2020 à Nîmes
LANCELLE Francis décédé le 14 octobre 2020 à Nîmes
CAMPANELLA veuve IEHL Marinette, décédée le 19 octobre 2020 à Manduel
MORALES, épouse RUBIO Paulette, décédée le 23 octobre 2020 à Manduel
MARIN Claudie décédée le 22 octobre 2020 à Uzès
CERDAN Nicole décédée le 24 octobre 2020 à Le Puy-en-Velay
VELAY veuve RIBOT Madeleine, décédée le 27 octobre 2020 à Manduel
SALMERON Veuve MARTIN, décédée le 27 octobre 2020 à Nîmes
AUBERT épouse AYEN Jacqueline, décédée le 3 novembre 2020 à Manduel
MARRUCHELLI Emile, décédé le 14 novembre 2020 à Manduel

Serge CHARPENTIER décédé le 14 novembre 2020 à Nîmes
AZZOPARDI épouse ACCETTA Marie, décédée le 15 novembre 2020 à Manduel
MIAUX veuve RAGOT Jeannine décédée le 26 novembre 2020 à Nîmes
MORGANA Etienne, décédé le 30 novembre 2020 à Nîmes
FERREIRA BAPTISTA épouse FERREIRO MARINHEIRO Maria décédée le 1 décembre 2020 à Nîmes
ESPANA veuve HUGUES Catherine décédée le 9 décembre 2020 à Nîmes
ROCHE veuve LANCELLE Yvette, décédée le 11 décembre 2020 à Manduel
RIBET Colette décédée le 16 décembre 2020 à Avignon
STREITH veuve AGNET Agnès décédée le 1^{er} janvier 2021 à Manduel
ROBLES Arcadio décédé le 24 décembre 2020 à Nîmes

En premier lieu nous souhaitons vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui débute. Nous espérons que le bonheur et la santé vous accompagneront.

La singularité des évènements ne nous a pas permis, comme à l'accoutumé, de partager un moment de convivialité. Aussi sûr que les beaux jours viennent après l'hiver, nous sortirons tous ensemble, unis, de cette crise sanitaire, économique, et sociale.

Concernant notre commune, cette année devrait nous permettre d'observer l'avancé de projets structurants tels que l'aménagement du secteur Mazoyer, de la zone d'activité Magna Porta, ainsi que l'édification du bâtiment, à l'arrêt depuis plusieurs mois, en lieu et place de la cave coopérative. L'avenir nous dira, pour ce dernier, si le choix de la municipalité de ne pas se porter acquéreur de cette infrastructure a été judicieux.

En tant que jeunes élus nous avons eu, par ailleurs, le plaisir d'assister à des scènes insolites. En effet, il aura fallu pas moins de 2 conseils municipaux et 3 élibérations (fixation, annulation, remboursement de trop perçu, fixation à nouveau...) pour réussir à déterminer les indemnités des élus sortants conformément à la loi. Cette anecdote a le mérite de mettre en lumière le fait que l'expérience n'éclaire pas toujours la totalité du chemin parcouru... Tout ceci rappelons-le dans un contexte où les Manduellois, les Français, connaissent des difficultés sans pareilles.

Pour conclure, nous déplorons un manque de communication et d'écoute de la majorité à notre égard. Le bilan de l'année 2020 est sans appel, une perte d'influence majeure de notre Ville...

Chers élus de la majorité il est temps de se réveiller !

Un nouveau souffle pour Manduel
David Alexandre ROUX, David GUIOT, Sophie DIELLA, Christian ENGELVIN, Delphine MARTY, Thierry SABATIER

Avec l'arrivée des vaccins et l'espoir qu'ils suscitent, nous pensons voir rapidement la sortie de la crise sanitaire. Las, nous savons désormais qu'il n'en sera rien et que nous allons devoir encore nous armer de patience. Le temps, cette mesure de grandeur qui, non seulement, s'écoule immuablement mais dont nous avons aussi une perception relative nous paraît long.

Il nous faudra vivre au ralenti encore quelques semaines même si la lassitude nous gagne et même si la réduction à minima des relations sociales est de plus en plus pesante.

Ce temps n'est pourtant pas celui de l'inaction pour la municipalité comme vous pouvez le découvrir dans ce bulletin. Les élus préparent activement la phase post crise quand la vie reprendra son cours normal.

Aussi, nous regrettons que parmi tous les sujets évoqués, lors des 5 conseils municipaux de cette nouvelle mandature, le seul qui ait fait réagir l'opposition concerne un point de détail traité de surcroît en toute transparence. Choisir la voie de la démagogie et du populisme est révélateur, nous en avons vu d'autres.

Le manque d'assiduité des élus de la liste « un nouveau souffle pour Manduel », les démissions en cascade des élus appelés à siéger au conseil (1/2) et enfin le jeu de chaises musicales pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), structure au combien importante, nous interpelle.

Quant à la soi-disant perte d'influence de notre commune, elle relève plus du fantasme ou de la méconnaissance du fonctionnement d'un EPCI. D'ailleurs M. ROUX a pu mesurer que la voix de Manduel est entendue.

Pour conclure, nous souhaitons à tous une bonne année 2021 placée sous le sceau du retour à la normale et de la solidarité. Tous ensemble, nous devons être acteurs de notre avenir. Vous pouvez compter sur notre disponibilité !

Le groupe majoritaire « Manduel Mon Village, Gardons le cap »

Mairie

Place de la Mairie - CS 20014 - 30129 Manduel
Tél. : 04 66 20 21 33
Site web : www.manduel.fr
E-mail : mairie@manduel.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Permanences des élus

Tous les samedis matins de 10h à 12h, sans rendez-vous, en mairie.

CCAS

32 rue Jeanne d'Arc - Tél. : 04 66 20 51 52
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h.
Accueil physique uniquement sur rendez-vous.

Ordures ménagères

Jours fériés : pas de ramassage.
Compétence de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.

Tri sélectif

Jours fériés : collecte maintenue ou reportée
Compétence de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.

Encombrants

Renseignements auprès de Nîmes Métropole
Tél. : 04 66 02 54 54.
Inscription 48h à l'avance.
Deux encombrants par ramassage - 1^{er} jeudi du mois.

Déchetterie des Grimaudes

Horaires de la déchetterie du lundi au dimanche de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Jours de fermeture annuels : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.
Rappel : Les déchets doivent être déposés dans la déchetterie : un badge d'accès est obligatoire. La récupération est strictement interdite.
Vous pouvez contacter la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets de Nîmes Métropole pour tout renseignement au 04 66 02 54 54.

Médiathèque

Lundi : fermeture hebdomadaire
Mardi : 15h - 18h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h
Jeudi : 10h - 12h / 15h - 18h
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 9h - 12h



Trois défibrillateurs pour votre secours

Un défibrillateur est installé à la résidence autonomie « Les Marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc. Il est accessible 24h/24, 7 jours/7.

Un défibrillateur se situe à la maison des associations « Simonne SALETES », 21 route de Bellegarde, à proximité de l'ascenseur. Il est dans une armoire dédiée, accessible également 24h/24, 7 jours sur 7.

Un troisième défibrillateur se situe au club de tennis, chemin du Bois des Roziers. Il est également dans une armoire dédiée, accessible également 24h/24, 7 jours sur 7.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour signaler une panne sur l'éclairage public, Appelez directement le :

0 800 94 06 44 Service à appel gratuits

MANDUEL 

BOURROUTS
Nos énergies pour une Vie meilleure

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Gendarmerie Marguerittes : 04 66 75 39 40
Police municipale : 04 66 20 60 22
ENEDIS Dépannage : 09 72 67 50 30
GRDF urgence sécurité gaz : 0 800 473 333
EAU NÎMES MÉTROPOLE 24h/24 (eau potable et assainissement) : 09 69 36 61 02



*Manduel avec
son petit manteau
de neige...*
